

Initiation à la production de semences généalogiques



Photos

Première de couverture : Denis Pageau (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Normandin)
Maladies des céréales (page 10) : Société canadienne de phytopathologie (SCP),
James Chong et Andy Tekauz (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Winnipeg);
publiées avec l'autorisation de la SCP.

Ce document est une initiative du Comité technique sur la qualité des semences.
Les activités de ce comité sont coordonnées par le CRAAQ depuis décembre 2004.

RÉDACTION

Luc Belzile Agronome, Syndicat des producteurs de semences pedigree
du Québec (SPSPQ)

PRÉPARATION ET RÉVISION

Paul Adam Producteur de semences généalogiques, SPSPQ
Robert Barrette..... Responsable de la production de semences, Semic
Guy Crépeau..... Producteur, conditionneur et analyste de semences,
..... Semences Crépeau
Daniel Dutilly..... Producteur de semences généalogiques, SPSPQ
Mélanie Gauthier..... Spécialiste des programmes, Semences, engrais et biosécurité
végétale, Agence canadienne d'inspection des aliments
Daniel Lanoie..... Producteur de semences généalogiques, SPSPQ
Alexandre Mailloux Agronome, directeur des services techniques des productions
végétales, La Coop fédérée
Guy Rochefort Agronome de secteur, Agence canadienne d'inspection des aliments
Jean Tétreault..... Producteur et conditionneur de semences, Grains Semtech,
Association des conditionneurs de semences pedigree du Québec
Rodrigue Tremblay..... Producteur de semences généalogiques, SPSPQ

AVERTISSEMENTS

Il est interdit de reproduire, d'imprimer, de traduire ou d'adapter le présent document,
en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, incluant
la photocopie, sans l'autorisation écrite préalable du Centre de référence en agriculture et
agroalimentaire du Québec. Seules les fiches de contrôle de la qualité qui accompagnent
le guide peuvent être reproduites sans autorisation.

Dans le présent document, le masculin englobe le féminin et est utilisé uniquement
pour alléger le texte.

POUR INFORMATION OU COMMENTAIRES

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)
2875, boulevard Laurier, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2
Téléphone : (418) 523-5411
Télécopieur : (418) 644-5944
Courriel : client@craaq.qc.ca
Site Internet : www.craaq.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Introduction | 4 |
| 1. Adhésion à l'Association canadienne des producteurs de semences | 5 |
| 2. Syndicat des producteurs de semences pedigree du Québec et convention de production | 6 |
| 3. Choix du champ et de l'espèce cultivée | 6 |
| 4. Semence utilisée | 7 |
| 5. Étiquette | 7 |
| 6. Isolement des champs | 8 |
| 7. Demande d'inspection | 8 |
| 8. Répression des mauvaises herbes | 9 |
| 9. Épuration | 9 |
| 10. Inspection et certificat de récolte | 10 |
| 11. Nettoyage des équipements | 11 |
| 12. Récolte et manutention | 11 |

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, plusieurs chercheurs en phytopathologie ont mis au jour certains problèmes relatifs à la qualité des grains de semence. Ces chercheurs ont présenté la problématique aux producteurs de semences à plusieurs occasions, notamment lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de semences pedigree du Québec (SPSPQ) en 2001. Lors de cette assemblée, les producteurs ont décidé de poser des gestes concrets pour améliorer la situation. C'est ainsi qu'une résolution était votée en faveur de la création du Comité technique sur la qualité des semences, lequel a pour mandat d'orienter et d'encourager les activités de recherche en phytopathologie et de transférer les connaissances techniques aux producteurs de semences généalogiques.

Dès janvier 2002, le Comité technique sur la qualité des semences amorçait des activités de recherche sur la présence et les impacts de certains pathogènes dans les grains de semence de céréales. Il a par la suite entamé le second volet de son mandat en réalisant le présent outil technique et de gestion de la qualité dans la production de semences.

Le guide *Initiation à la production de semences généalogiques* est le résultat de la responsabilisation des producteurs de semences québécois et le fruit de la concertation de tous les acteurs de cette industrie. Tous les producteurs de semences généalogiques sont invités à l'étudier avec attention et à mettre en pratique les informations qui y sont présentées. Les membres du personnel des compagnies de semences et tous les intervenants jouant un rôle dans la production de semences généalogiques y trouveront également un excellent résumé des différentes étapes de production.

Membres du Comité technique sur la qualité des semences

| | |
|-------------------------------------|--|
| Paul Adam | Syndicat des producteurs de semences pedigree du Québec |
| Robert Barrette | Semico |
| Luc Belzile, agronome, secrétaire | Syndicat des producteurs de semences pedigree du Québec |
| Valérie Chabot | La Coop fédérée |
| Jean-Yves Cloutier | Semican Inc. |
| Guy Crépeau | Semences Crépeau Inc., Association commerciale des analystes de semences du Canada |
| Daniel Dutilly | Syndicat des producteurs de semences pedigree du Québec |
| Éric Gagnon | Semences Prograin Inc. |
| Mélanie Gauthier | Agence canadienne d'inspection des aliments |
| Daniel Lanoie | Syndicat des producteurs de semences pedigree du Québec |
| Nathalie Lanoie | Semico |
| Chantal Lecavalier | Association commerciale des analystes de semences du Canada |
| Alexandre Mailloux, agronome | La Coop fédérée |
| Stéphane Pouleur, phytopathologiste | Agriculture et Agroalimentaire Canada |
| Sylvie Rioux, phytopathologiste | CÉROM |
| Guy Rochefort, agronome | Agence canadienne d'inspection des aliments |
| Cécile Tétreault | Semico |
| Jean Tétreault | Les Grains Semtech, Association des conditionneurs de semences pedigree du Québec |
| Rodrigue Tremblay | Syndicat des producteurs de semences pedigree du Québec |
| William Van Tassel | Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec |

I. ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Tout producteur ou aspirant producteur de semences généalogiques doit être membre de l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) et doit, en tout point, se conformer aux règlements de cette association. Ces règlements sont contenus dans la circulaire n° 6 de l'ACPS, le document réglementaire de base de tout producteur de semences pedigree. Chaque producteur de semences doit avoir la circulaire en sa possession en s'adressant à l'ACPS.

La demande d'adhésion s'effectue en même temps que la demande d'inspection du ou des champs en production de semences. On peut acheminer ces demandes au bureau de l'ACPS.

Association canadienne des producteurs de semences

C. P. 8455
Ottawa (Ontario) K1G 3T1
Téléphone : (613) 236-0497 (service en français)
Télécopieur : (613) 563-7855
Courriel : seeds@seedgrowers.ca
Internet : www.seedgrowers.ca



À la suite d'une première année de production de semences généalogiques, la demande d'inspection est envoyée directement au producteur sans que celui-ci ait à recommencer le processus. Le producteur pourra toujours obtenir de plus amples renseignements sur la demande d'inspection en communiquant avec l'un des bureaux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dont les coordonnées apparaissent ci-dessous.

Agence canadienne d'inspection des aliments

Centre opérationnel du Québec
2001, rue University, bureau 746-C
Montréal (Québec) H3A 3N2
Téléphone : (514) 283-8888
Télécopieur : (514) 283-3143
Courriel : gauthierme@inspection.gc.ca
Internet : www.inspection.gc.ca

Secteur Ouest
3100, boulevard Laframboise, bureau 206
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : (450) 773-6639
Télécopieur : (450) 774-8522
Courriel : amyots@inspection.gc.ca

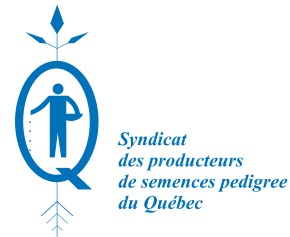
Secteur Est
901, Cap Diamant, bureau 391
Québec (Québec) G1K 4K1
Téléphone : (418) 648-7373
Télécopieur : (418) 648-4792
Courriel : gauvinca@inspection.gc.ca

2. SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES PEDIGREE DU QUÉBEC ET CONVENTION DE PRODUCTION

Toute la production de semences de céréales est soumise à la *Convention de production de semences homologuée* par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec le 6 novembre 2001. Le Syndicat des producteurs de semences pedigree du Québec (SPSPQ) veille au respect de cette convention par tous les producteurs et tous les marchands de semences de céréales. Cette convention stipule des niveaux de prix minimums en deçà desquels on ne doit pas transiger la vente de semences de céréales. On peut obtenir toutes les informations relatives à la convention en contactant le SPSPQ.

Syndicat des producteurs de semences pedigree du Québec

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 505
Longueuil (Québec) J4H 4G4
Téléphone : (450) 679-0540, poste 8412
Télécopieur : (450) 679-6372
Courriel : lbelzile@fpccq.qc.ca
Internet : www.fpccq.qc.ca/semences.html



3. CHOIX DU CHAMP ET DE L'ESPÈCE CULTIVÉE

C'est après avoir contacté l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) que commence la planification de production. En premier lieu, le producteur de semences doit se référer aux exigences de la circulaire n° 6 de l'ACPS pour choisir le terrain selon l'espèce à produire. Le producteur a avantage à regrouper l'information relative aux parcelles choisies, telles que les propriétés du sol (structure, texture, égouttement, etc.), les antécédents cultureux et les traitements pesticides effectués au cours des saisons précédentes. Le choix de l'espèce et de la variété sera fonction des propriétés agronomiques des différents champs.

Parmi d'autres spécifications, le producteur de semences généalogiques peut produire de la semence de céréale sur un retour de prairie, de culture sarclée, de maïs ou de soya. En contrepartie, il ne peut pas produire de la semence de céréale sur un retour de cultures commerciales des espèces suivantes : avoine, blé, lin, orge, pois de grande culture (pois des champs), sarrasin, seigle, tournesol, triticale ou tout mélange de ces espèces.

Le producteur désirant produire des semences de chanvre, de sarrasin, de seigle ou de soya, ou encore des semences fourragères doit se référer à la circulaire n° 6 de l'ACPS et recueillir des renseignements supplémentaires auprès de son marchand de semences. Ces cultures sont en effet assujetties à des règlements spéciaux.

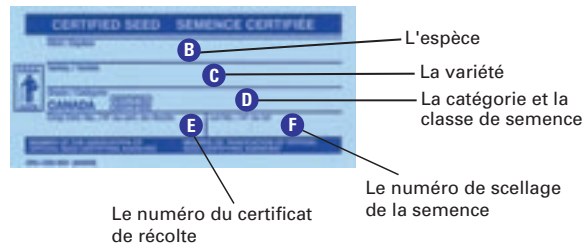
4. SEMENCE UTILISÉE

Toute la semence utilisée doit porter des étiquettes officielles de certification. Le producteur doit obligatoirement utiliser de la semence de catégorie Fondation pour produire de la semence de catégorie Enregistrée. La semence de catégorie Certifiée requiert, quant à elle, l'utilisation de semence de catégorie Fondation ou Enregistrée.

Les catégories de semence généalogique

| On utilise la semence... | ... pour produire de la semence... |
|--------------------------|------------------------------------|
| Select ¹ | Fondation |
| Fondation | Enregistrée |
| Enregistrée | Certifiée |

La catégorie Certifiée est la dernière de la série. La semence Certifiée est identifiée par une étiquette bleue. Le producteur qui sème une semence Certifiée récolte une production sans statut généalogique.



5. ÉTIQUETTE

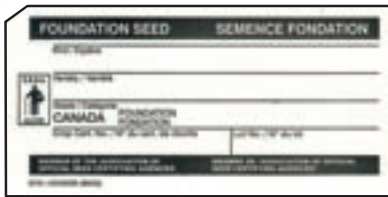
Lors de la réception de la semence, le producteur de semences généalogiques a la responsabilité de vérifier que les renseignements inscrits sur l'étiquette correspondent au produit attendu et, surtout, à la catégorie de semence commandée.

Couleur de l'étiquette de la semence généalogique selon la catégorie de certification

| Catégorie | Couleur |
|---|---|
| Semence Fondation | Étiquette blanche à inscriptions noires |
| Semence Enregistrée | Étiquette mauve |
| Semence Fondation ou Enregistrée sous-régulière | Étiquette jaune |
| Semence inter-agence (transaction internationale) | Étiquette blanche à inscriptions rouges |

1. La semence Select est produite par des producteurs qui ont répondu à des exigences particulières de l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS). Ces producteurs multiplient les petites quantités de grains provenant directement du sélectionneur, c'est-à-dire l'entreprise qui a développé la variété.

Fondation



Fondation ou Enregistrée sous-régulière



Enregistrée



Inter-agence



Aux fins de vérification du statut généalogique par l'inspecteur, le producteur doit conserver toutes les étiquettes qui étaient sur les contenants de la semence utilisée pour ensemercer le champ.

6. ISOLEMENT DES CHAMPS

Le producteur de semences doit prévoir l'établissement et l'entretien d'une bande d'isolement tout autour de la parcelle en production de semences. L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) prescrit les distances des bandes d'isolement à respecter pour chaque culture. L'entretien de la bande d'isolement consiste surtout à contrôler la végétation qui s'y trouve. La distance de la bande d'isolement dépend de l'espèce et de la catégorie de semence cultivées. La circulaire n° 6 de l'ACPS contient toutes les précisions nécessaires relativement à ces distances.

7. DEMANDE D'INSPECTION

Il est impératif de faire parvenir une demande d'inspection à l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) avant la date prescrite selon l'espèce.

Date limite d'envoi de la demande d'inspection selon l'espèce cultivée

| Espèce | Date |
|---|------------|
| Céréales d'automne | 25 mai |
| Canola, fourrage, lin, maïs de grande culture, moutarde, pois de grande culture | 10 juin |
| Céréales de printemps | 20 juin |
| Haricots blancs, sarasin, soya | 10 juillet |

Le producteur doit se procurer une demande d'inspection auprès de l'ACPS (voir étape 1). Parmi d'autres particularités de cette demande, un espace permet au producteur d'indiquer son nom ou celui de l'entreprise à qui il assigne le certificat de récolte. L'assignation du certificat de récolte signifie que le producteur propriétaire de la parcelle et produisant la semence dans celle-ci cède le certificat de récolte à une tierce partie (producteur ou entreprise).

Un plan de la ferme² aussi précis que possible doit accompagner la demande d'inspection. Il est à noter que, sur les plans, l'on doit utiliser les numéros civiques comme référence géographique, plutôt que les numéros de cadastre. Le producteur doit aussi joindre les droits payables à la demande d'inspection expédiée à l'ACPS (feuille de calcul des droits annexée à la demande).

8. RÉPRESSION DES MAUVAISES HERBES

Il est nécessaire de réprimer les infestations dommageables de mauvaises herbes par un contrôle mécanique ou chimique, ou encore par l'épuration. Le producteur de semences généalogiques doit porter une attention particulière à certaines mauvaises herbes dans des cultures données.

Mauvaises herbes indésirables dans la production de semences *pedigree*³

| Espèce | Mauvaises herbes |
|---|---|
| Céréales | Chiendent, folle avoine ⁴ , liseron des champs, moutarde des champs, radis sauvage et autres |
| Soya et autres plantes oléoprotéagineuses | Abutilon, morelle noire, maïs spontané et autres |

9. ÉPURATION

Tout producteur de semences doit faire l'épuration de ses champs destinés à la production de semences généalogiques. L'épuration s'effectue en **déracinant** le plant hors-type, la mauvaise herbe, les plants malades ou le plant d'une espèce étrangère à celle cultivée (plant d'orge dans un champ de blé par exemple). On recueille dans un sac les plantes retirées pour ensuite les éliminer. L'épuration est une étape obligatoire pour le producteur, car la présence de plants hors-type, de mauvaises herbes ou de plants d'autres espèces peut entraîner le refus du statut généalogique.

2. Autant qu'il est possible, utiliser le plan de La Financière agricole du Québec.

3. Cette liste n'est aucunement exhaustive. D'autres mauvaises herbes peuvent s'avérer très nuisibles selon la situation de chaque champ et le producteur ne devrait pas s'en tenir strictement à cette liste. Il est conseillé de se référer à la circulaire n° 6 de l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS).

4. La folle avoine est interdite dans le produit final, c'est-à-dire dans le sac de semence conditionnée. Par conséquent, le producteur doit poser les gestes nécessaires pour l'éliminer.

Les plants hors-type sont des plants qui ne respectent pas les caractéristiques de la variété cultivée dans le champ de semences généalogiques. On reconnaît le plant hors-type par son apparence qui est différente de l'apparence normale de la variété. Par exemple, un plant de céréale dont l'épi dépasse significativement les autres épis pourrait représenter un plant hors-type. Un autre exemple est la couleur de la pubescence de la tige d'un plant de soya qui diffère de la couleur normale de la variété cultivée. Le producteur de semences doit avoir en main la description variétale de la variété cultivée afin de bien reconnaître les plants hors-type.



Charbon nu chez l'avoine



Fusariose de l'épi chez l'orge à 2 rangs

L'épuration est aussi l'occasion de surveiller la présence de maladies. Il faut surtout vérifier l'incidence de l'ergot et du charbon nu dans les céréales pour s'assurer d'obtenir le statut de semence généalogique recherché. La fusariose est aussi à surveiller, bien qu'elle ne soit pas spécifiquement vérifiée par l'inspecteur de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). La fusariose est une maladie très dommageable pour les cultures commerciales et on tente d'éviter le plus possible que les semences généalogiques n'en contiennent.

En plus du dépistage effectué par le producteur, la rotation des cultures constitue une pratique de base pour diminuer la présence des maladies. Le choix de variétés plus résistantes à certaines maladies compte aussi parmi les stratégies importantes. Enfin, selon les pathogènes présents, il peut exister des fongicides qui donnent des résultats satisfaisants.

10. INSPECTION ET CERTIFICAT DE RÉCOLTE

Une fois franchie l'étape de l'épuration, le champ est prêt à être soumis à l'inspection de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Le producteur doit s'assurer d'avoir à portée de main les documents qui permettront d'accélérer le travail de l'inspecteur, notamment les étiquettes de la semence achetée et le plan de ferme. Une fois l'inspection effectuée, l'inspecteur de l'ACIA remet une copie du rapport d'inspection au producteur et achemine l'original à l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS). Il faut s'assurer d'avoir une copie de ce rapport, car celui-ci indique d'ores et déjà si tout va bien dans le champ. Le rapport est aussi d'une grande utilité pour connaître l'incidence de certaines maladies dans ses champs.

Le certificat de récolte est émis par l'ACPS sur réception d'un rapport d'inspection qui atteste que toutes les normes ont été respectées. Le certificat de récolte est le document légal officiel attestant que le statut généalogique a été accordé aux champs désignés dans le certificat. Le certificat comporte, entre autres, les coordonnées du producteur, l'année de production, l'espèce et la variété cultivées ainsi que le statut de semence généalogique accordé. Le document indique aussi si le certificat a été attribué à une tierce partie et les coordonnées de celle-ci, le cas échéant. Il est impératif de conserver tous les certificats de récolte.



Ergot du blé

Tout producteur doit s'assurer que son ou ses champs de semence ont été visités par l'inspecteur de l'ACIA avant de procéder à la récolte. Celle-ci ne sera pas admissible au statut de semence généalogique si l'inspection n'a pas eu lieu avant la récolte.

II. NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS

Lors du semis, de la récolte, du transport, du criblage et de l'entreposage, le producteur doit prendre toutes les précautions pour éviter tout mélange et toute contamination d'une variété. Le nettoyage du semoir et de la moissonneuse-batteuse est particulièrement important. Ainsi, on s'assurera de nettoyer tous les compartiments et les parties de la machinerie où des grains cultivés, des graines de mauvaises herbes ou toute autre saleté ont pu s'introduire. Il faut nettoyer toute la machinerie et tout l'équipement avant la manutention d'un lot de semences généalogiques. Ainsi, les véhicules, les instruments aratoires, les carrés, les silos, les vis de chargement et les cribles seront minutieusement nettoyés en utilisant un aspirateur industriel qui retirera tous les grains manipulés précédemment, les graines de mauvaises herbes et les autres impuretés.

I2. RÉCOLTE ET MANUTENTION

La maturité et l'humidité du grain sont les principaux facteurs à contrôler lors de la récolte. Selon l'espèce cultivée, le producteur doit viser l'intervalle des taux d'humidité qui permettra une germination.

Taux d'humidité souhaitable en fonction de l'espèce

| Espèce | Taux d'humidité |
|----------|-----------------|
| Céréales | 13 % à 15 % |
| Soya | 14 % à 16 % |

Plusieurs producteurs de semences généalogiques entreposent leur production à la ferme. Dans ce cas, le producteur doit prendre la précaution d'isoler chaque lot de semence de toute autre variété et de toute autre espèce. Il s'assure aussi de fournir une excellente ventilation en fonction des températures extérieures au gré de la saison. Un équipement de ventilation adéquat, de puissance appropriée, constitue un outil indispensable à l'entreposage des grains. On évitera idéalement le séchage artificiel, car la chaleur excessive peut altérer le pouvoir germinatif du grain de semence. En cas d'extrême nécessité d'utiliser le séchage artificiel, le producteur veillera à ce que la température du grain ne dépasse jamais 38 °C (100 °F).

Le producteur doit veiller à bien identifier l'espace d'entreposage, surtout lorsqu'il produit plusieurs variétés d'une même espèce. Il doit aussi fournir un échantillon représentatif de la récolte. Cet échantillon sera prélevé par un échantillonneur autorisé par le marchand de semences. À ce stade, le producteur devrait aviser le marchand de tout problème survenu depuis le début de la saison (infestation de mauvaises herbes, présence de plants hors-type, mauvais pourcentage de germination, etc.). Cette précaution réduira les risques de malentendu ou de différend et aidera à maintenir une saine relation d'affaires. De plus, lors de l'échantillonnage, le producteur doit remettre le certificat de récolte, ou le rapport d'inspection, ainsi que la fiche de contrôle de qualité. Finalement, au moment de la livraison, le producteur doit vérifier la propreté du camion de transport.



VZ 021

ISBN 2-7643-0416-1



9 782764 904169

Nom de l'entreprise _____

Production de semences généalogiques FICHE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Information générale

Champ n° : _____ Espèce : _____
Année de culture : _____ Variété : _____
Type de sol : _____ Catégorie produite : _____

Travail du sol : Labour _____ Chiesel _____ Semis direct _____ Autres _____
Date _____ Date _____ Date _____

Initiales

Date

Semis

Date de semis : _____
Taux de semis visé : _____ (spécifier lb/acre ou kg/ha)
Calibration du semoir : _____
Nettoyage du semoir : _____
Vérification des tuyaux de canalisation : _____
Conservation des étiquettes : _____

Taux de semis réalisé : _____
Population (plants/m²) : _____
Oui _____ Non _____
Oui _____ Non _____
Oui _____ Non _____
Oui _____ Non _____

Initiales

Date

Remarques : _____

Fertilisation

Engrais organique
Type : _____ Date d'application : _____ Taux d'application : _____

Engrais minéral
Formule : _____ Date d'application : _____ Taux d'application : _____

Remarques : _____

Initiales

Date

Demande d'inspection

Date d'envoi de la demande d'inspection : _____

Dates limites d'envoi de la demande d'inspection selon l'espèce cultivée

| Espèce | Date |
|---|------------|
| Céréales d'automne | 25 mai |
| Canola, fourrage, lin, maïs de grande culture, moutarde, pois de grande culture | 10 juin |
| Céréales de printemps | 20 juin |
| Haricots blancs, sarrasin, soya | 10 juillet |

Initiales

Date

Suivi agronomique

Bandes d'isolement : Oui _____ Non _____

Contrôle des mauvaises herbes

Travail mécanique : _____ Date de passage : _____
Traitement herbicide : _____
Date d'application : _____ Dose : _____

Initiales

Date

Suivi agronomique (suite)

Épuration

Contrôle des maladies
Traitement : _____ Date d'application : _____ Dose : _____

Épuration : Oui _____ Non _____
Date d'épuration : _____

Présence de hors type : _____
(faible, moyenne, forte)

Mauvaises herbes présentes : _____
Présence : _____
(faible, moyenne, forte)

Présence d'autres plantes indésirables : _____
(faible, moyenne, forte)

Initiales

Date

| Maladie | Date de détection | Présence (faible, moyenne, forte) |
|---------|-------------------|---|
| _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ |

Date de la visite de l'inspecteur de l'ACIA : _____

Remarques au suivi agronomique : _____

Récolte

Nettoyage de la batteuse : Oui _____ Non _____
Nettoyage des installations
d'entreposage (carrés, silos) : Oui _____ Non _____
Nettoyage des vis : Oui _____ Non _____

Date de la récolte : _____
Conditions de récolte : _____

Taux d'humidité : _____

Silo identifié : Oui _____ Non _____
Vérification du camion de livraison : Oui _____ Non _____

Remarques à la récolte : _____

Initiales

Date

Signature

Date